

Séance du 27 juillet 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrière, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mmes Carreiro, Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chevrel à Mme Boé ; M. Charrier à M. Millet-Barbé ; Mme Peyrucq à M. Larralde.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES FONCIERES - Acquisition au Département des Pyrénées Atlantiques d'un délaissé de voirie situé à proximité du parc de Glain

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du transfert des voiries nationales d'intérêt local (loi de décentralisation de 2004), le Département des Pyrénées Atlantiques est devenu propriétaire de l'ancienne RN 117 et de ses dépendances depuis le 1^{er} janvier 2006.

Parmi ces dépendances figurent des délaissés qui ne sont pas affectés à la voirie publique et dont le département n'a pas vocation à conserver la propriété.

C'est le cas de terrains situés à proximité immédiate du parc de stationnement de Glain, parcelles intéressant la ville pour l'aménagement du site du même nom.

C'est la raison pour laquelle le Département a accepté de céder à la Ville de Bayonne ce délaissé d'une superficie de 3 284 m² pour l'euro symbolique.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'acte concrétisant la transaction, et ce, dans les conditions ci-dessus énoncées.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.